

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2017

SÉCURITÉ PUBLIQUE - (N° 4420)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL95

présenté par
M. Goasdoué, rapporteur

ARTICLE 9 BIS

À la première phrase de l'alinéa 12, après le mot :

« renseignement »,

insérer les mots :

« prévue au I ou au II ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.